



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE ST-GERMAIN-EN-LAYE CANTON D'AUBERGENVILLE

# MAIRIE DE BAZEMONT

3, rue d'Aulnay - 78580 Bazemont - Tél.: 01 30 90 83 14 - Fax : 01 34 75 16 12  
E-mail : mairie.bazemont@orange.fr - Site internet : [www.bazemont.fr](http://www.bazemont.fr)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 12 mai 2026

Présents (16) : Mr Balot, Mme Huser, Mr Crespin, Mme Lemaire, M. Nigon, Mme Servais-Mousty M. Hetzel, Mme Huchette-Jaulin, Mme Malheu, Mr Cachelou, Mr Chretien, Mr Duquesne, Mr Ficholle, Mme Blaize, Mr Simon de Kergunic, Mme Lorenzo

Absents (3) : Mr Caffin, Mme Fontaine (pouvoir T. Crespin), Mme Rivet (pouvoir S. Huser)

### Ordre du jour

#### I. Secrétaire de séance

Secrétaire de séance: Mme Clara Lorenzo

#### II. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 07/04/2026.

Le procès-verbal du 07 avril 2026 est adopté et sera publié sur le site de la Commune.

#### III. Informations générales :

- **Restaurant scolaire** : compte rendu des réunions de chantier

Le restaurant scolaire est quasiment achevé. Plusieurs finitions et ajustements restent toutefois en cours, comme c'est habituellement le cas en phase de livraison d'un chantier.

Une nouvelle visite de l'architecte est prévue afin de suivre les réserves émises sur les différents lots et de vérifier leur levée progressive. Les travaux avancent de manière satisfaisante, notamment sur les aménagements extérieurs.

La toiture végétalisée est désormais finalisée. Les conditions météorologiques récentes ont été favorables à l'installation de la végétation, dont l'arrosage reste nécessaire durant la phase de reprise. Le portillon et garde-corps sont en cours d'installation.

Un point de vigilance demeure concernant une zone située entre la clôture et un garde-corps, où un risque d'escalade a été identifié. Des solutions d'aménagement et de sécurisation complémentaires sont à l'étude avec l'architecte, notamment sous la forme d'un aménagement paysager.

Les palissades de chantier ont été retirées et le site est désormais accessible. Les derniers gravats ont été évacués afin de maintenir un chantier propre jusqu'à la livraison définitive.

Le nom du futur équipement a été choisi par les enfants : « La Cantine du Parc ». Ce choix s'est imposé naturellement au regard de l'emplacement du bâtiment et de son usage.

Concernant la fresque intérieure, le budget prévisionnel est respecté avec un coût estimé à 1 726,73 € TTC. Deux ateliers participatifs seront organisés avec les enfants du centre de loisirs les 20 et 27 mai afin de préparer le projet artistique. La thématique retenue s'articulera autour de deux axes : l'alimentation et l'environnement de la cantine, le tout développé dans une ambiance conviviale et adaptée aux enfants.

Plusieurs équipements sont déjà commandés, notamment le mobilier (tables et chaises), dont la livraison et l'installation sont prévues début juillet. Une réflexion est également en cours sur l'habillage graphique du nom du restaurant scolaire sur le fronton du bâtiment.

Concernant l'éclairage extérieur, un devis est en cours pour le passage en LED de plusieurs lampadaires du secteur.

Un retard de raccordement électrique a toutefois été annoncé. Enedis a récemment constaté que le transformateur existant n'était pas suffisamment puissant pour alimenter le bâtiment. Son remplacement entraînera un décalage du raccordement définitif, désormais envisagé au début du mois de juillet, sous réserve de nouveaux délais. À ce stade, seul un raccordement provisoire permet d'alimenter partiellement le chantier.

Malgré ce contretemps, les essais techniques et l'installation des équipements devraient pouvoir être réalisés dans les délais compatibles avec une mise en service pour la rentrée scolaire.

Enfin, une journée de visite du bâtiment est prévue le 13 juin :

- le matin pour les parents d'élèves et les enfants scolarisés à Bazemont ;
- l'après-midi pour l'ensemble des habitants de la commune.

Une communication spécifique sera réalisée via les différents supports municipaux (newsletter, portail famille, site internet, etc.).

- **Enfouissement réseaux rue Fontaine Pleureuse** : compte rendu des réunions de chantier

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue Fontaine Pleureuse entrent dans leur phase finale. L'ensemble du nouvel éclairage public a désormais été installé. Le choix d'un nombre réduit (7) par rapport au projet initial (14) apparaît satisfaisant, compte tenu de leur hauteur et de la qualité de l'éclairage obtenu.

Une réunion de chantier est prévue prochainement afin de faire un point sur les derniers raccordements réalisés. L'ensemble des habitations est désormais raccordé au réseau électrique. Restent encore à finaliser certains sujets liés aux réseaux de télécommunications et à la fibre.

La dernière phase des travaux concernera désormais :

- le retrait des anciens câbles aériens ;
- puis la dépose des poteaux existants.

À l'issue du chantier, une inauguration conviviale pourrait être organisée avec les riverains, sur le modèle de celle réalisée rue du Bel Air.

Ce chantier marque une étape importante dans l'amélioration du cadre de vie et de l'esthétique de l'entrée du village, avec la disparition progressive des réseaux aériens.

Il est également rappelé que la suppression progressive du réseau cuivre est prévue dans les prochaines années, dans le cadre du déploiement complet de la fibre optique.

- **Cour de l'école** : présentation avant-projet

Un avant-projet d'aménagement de la cour d'école a été présenté par IngénierY. Le dossier, très complet, comprend notamment un rappel du contexte communal, patrimonial, scolaire et urbain, ainsi qu'un diagnostic de l'existant.

Le projet porte à la fois sur le remplacement du bâtiment périscolaire actuel et sur le réaménagement de la cour d'école.

Le bâtiment existant, de type préfabriqué ancien, ne répond plus pleinement aux besoins actuels. Il est principalement utilisé pour l'accueil périscolaire. Le futur bâtiment aurait une emprise au sol d'environ 125 m<sup>2</sup>, contre environ 70 m<sup>2</sup> actuellement, avec une capacité d'accueil plus adaptée.

Le projet prévoit notamment :

- une salle principale d'accueil périscolaire ;
- un hall d'accueil
- des sanitaires intégrés ;
- un point d'eau / coin cuisine ;

- un espace permettant de recevoir ponctuellement les parents ou d'isoler un enfant si nécessaire ;
- une sortie de secours ;
- une adaptation de l'accès PMR existant.

Il s'agirait d'un bâtiment modulaire de nouvelle génération, isolé, équipé en double vitrage et répondant aux normes actuelles. Surface qui passe de 70 m<sup>2</sup> à 120 m<sup>2</sup>. Plusieurs exemples de bâtiments ont été présentés. L'avis des Architectes des Bâtiments de France sera sollicité, compte tenu de la proximité de l'église.

Le projet comprend également le réaménagement des espaces extérieurs, sur une surface d'environ 1 100 m<sup>2</sup>. Les pistes étudiées portent sur :

- la végétalisation d'une partie de la cour, notamment le long de la rue des Écoles ;
- la création de zones paysagères et drainantes ;
- l'installation de préaux modulaires ;
- la création d'espaces de jeux, notamment des parcours de billes demandés par les enfants ;
- la mise en place d'un coin lecture / dessin / écriture ;
- la rénovation complète du revêtement de la cour.

Une attention particulière sera portée à la gestion des eaux pluviales. Le projet envisage notamment une cuve de récupération d'eau, des tranchées drainantes et l'utilisation possible d'un revêtement perméable. Des échanges seront engagés avec l'Agence de l'eau afin d'identifier d'éventuelles aides financières.

Plusieurs diagnostics et études préalables sont engagés ou prévus : diagnostic amiante du bâtiment et du revêtement de cour, repérage des réseaux existants, étude de sol et relevé topographique.

L'estimation prévisionnelle fait apparaître :

- environ 365 000 € HT pour la démolition et la reconstruction du bâtiment ;
- environ 180 000 € HT pour le réaménagement de la cour ;
- soit un coût global estimatif d'environ 553 000 € HT.

La commune vise un budget global autour de 600 000 €. Des subventions seront recherchées, notamment dans le cadre d'un nouveau contrat rural, du Fonds vert, des Fonds de concours de la Communauté de communes et, le cas échéant, auprès de l'Agence de l'eau.

Le calendrier reste à préciser. Le projet pourrait être engagé en 2027, avec une mise en service envisageable fin 2027 ou en 2028, sous réserve des études, des financements et des procédures de marché public.

Le dossier sera transmis aux élus et présenté à la direction de l'école afin d'affiner les besoins et de finaliser progressivement le projet.

#### - **Plan Local d'Urbanisme** : choix du bureau d'études

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune a retenu le bureau d'études ayant déjà accompagné l'élaboration du PLU de 2018.

Cette révision s'inscrit dans un contexte réglementaire nouveau, avec :

- l'adoption du SDRIF-e à l'échelle régionale ;
- la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la communauté de communes, engagée en mars 2026 ;
- l'obligation pour les communes de mettre leur PLU en compatibilité avec ces documents cadres.

Le futur PLU devra permettre :

- de préserver le cadre de vie et les espaces agricoles et naturels ;
- de valoriser le patrimoine architectural et paysager ;
- d'encadrer le développement urbain ;
- de répondre aux besoins en logements ;
- d'optimiser l'utilisation du foncier et d'identifier les secteurs d'évolution à court, moyen et long terme.

La démarche se déroulera en plusieurs phases successives entre 2026 et 2027 :

- réalisation d'un diagnostic territorial, socio-économique et environnemental ;

- élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- révision du règlement et du zonage ;
- concertation avec les habitants et les personnes publiques associées ;
- enquête publique puis approbation finale.

Le diagnostic constitue une étape importante de la procédure et portera notamment sur :

- l'évolution démographique ;
- l'occupation des sols ;
- l'artificialisation ;
- les mobilités ;
- les équipements ;
- les formes urbaines ;
- les enjeux environnementaux et patrimoniaux.

Plusieurs réunions de travail seront organisées avec les élus, les services de l'État et les partenaires institutionnels. Deux réunions publiques destinées aux habitants sont également prévues dans le cadre de la concertation.

Une attention particulière sera portée au secteur du « site urbain constitué » situé le long de la lisière forestière, sujet déjà identifié comme sensible dans le cadre du PLU actuel.

Le coût prévisionnel de la mission du bureau d'études est estimé à 65 940 € TTC, répartis sur deux exercices budgétaires. Certaines phases pourront être ajustées en fonction des besoins réels de la procédure.

La commune souhaite également renforcer les outils de concertation avec les habitants, notamment via :

- une information régulière dans les supports municipaux ;
- un registre de concertation disponible en mairie ;
- une communication dédiée sur le site internet communal ;
- la mise en place d'une adresse mail dédiée permettant aux habitants de transmettre leurs observations par voie numérique.

L'objectif est d'aboutir à un arrêt du projet de PLU courant 2027, avant enquête publique et validation par les services de l'État.

- **Site internet** : cahier des charges

Un point a été réalisé concernant l'évolution du site internet communal et les besoins en matière de communication, notamment dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La commune a rappelé l'importance d'une communication claire, structurée et accessible aux habitants tout au long de la procédure de révision du PLU. Le cahier des charges du futur site internet est actuellement en cours d'affinage afin d'intégrer les fonctionnalités nécessaires aux futurs besoins de la commune.

Parmi les sujets évoqués :

- la création d'une adresse mail dédiée liée au domaine communal afin de centraliser les échanges autour du PLU ;
- le maintien temporaire de la page PLU existante et des documents déjà accessibles ;
- la mise en ligne des délibérations et documents réglementaires relatifs à la révision du PLU ;
- la mise en place d'une newsletter spécifique pour informer régulièrement les habitants de l'avancement du dossier ;
- l'amélioration des outils de communication et de diffusion des informations municipales.

Il a également été rappelé que la commune devra être particulièrement vigilante sur :  
la diffusion des informations officielles ;

- les modalités de concertation avec les habitants ;
- la centralisation des remarques et contributions du public ;
- la conformité des outils numériques utilisés.

La question des outils de communication interne entre élus a également été abordée. La création d'un groupe WhatsApp dédié aux élus a été proposée afin de faciliter :

- les échanges rapides ;
- la circulation des informations en temps réel ;
- la coordination en cas d'alerte ou de situation exceptionnelle ;
- le partage d'informations liées aux dispositifs de sécurité et aux alertes préfectorales.

Ce dispositif viendrait compléter les moyens de communication déjà existants et permettrait une meilleure réactivité entre les élus et les services municipaux.

- **Plan Communal de Sauvegarde** : désignation des membres

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune a procédé à la désignation des responsables et membres des différentes cellules opérationnelles chargées d'intervenir en cas d'événement majeur : intempéries, inondations, tempêtes, épisodes de canicule ou tout autre risque nécessitant une mobilisation communale.

Le PCS permet à la commune d'organiser sa réponse de crise et de coordonner les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la sécurité de la population.

Un poste de commandement communal est prévu en mairie autour du maire et de la secrétaire générale. Plusieurs cellules thématiques ont été constituées :

- Cellule logistique : coordination des moyens matériels et interventions techniques ;
- Cellule assistance : accompagnement des personnes vulnérables et suivi des habitants nécessitant une attention particulière ;
- Cellule sécurité : sécurisation des zones concernées et appui aux interventions ;
- Cellule communication : diffusion des informations et gestion de l'alerte à la population.

Les responsables de cellules désignés sont :

- Fabrice BALOT pour la logistique ;
- Marie HUCHETTE-JAULAIN pour l'assistance ;
- Thierry CRESPIEN pour la sécurité ;
- Sandrine HUSER pour la communication.

Des élus et membres complémentaires ont également été intégrés à chaque cellule afin de renforcer les capacités d'intervention et assurer une continuité d'action en cas de crise.

La commune a rappelé plusieurs points de vigilance propres au territoire communal :

- risques de ruissellements et coulées de boue sur certains secteurs ;
- zones sensibles lors de fortes pluies ;
- épisodes de débordement de la Rouase, en cas de fortes pluies, au niveau de son passage sous la route de Flins ;
- nécessité de surveiller les écoulements en provenance des zones agricoles et forestières.

Le PCS s'appuie également sur :

- un annuaire de crise regroupant les coordonnées utiles ;
- un recensement des personnes vulnérables ;
- un inventaire du matériel mobilisable ;
- des procédures d'alerte et de coordination avec les services de secours.

Un travail complémentaire sera engagé autour du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), destiné à informer les habitants sur les risques présents sur la commune et les comportements à adopter en cas d'alerte.

Enfin, des exercices de simulation pourront être organisés afin de tester le dispositif et améliorer la réactivité de l'ensemble des intervenants.

#### **IV. Délibérations**

## **N°39/2026 - Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définition des modalités de concertation**

*Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification stratégique et réglementaire exprimant sur le territoire de la commune, le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'habitat, de services, de déplacement, d'environnement, d'urbanisme, de paysage et de patrimoine.*

*Le PLU communal approuvé en 2018 a permis à la commune de protéger ses zones agricoles et naturelles, tout en assurant un développement ciblé, et encadré. Il nécessite néanmoins une mise en révision afin de permettre notamment d'assurer sa mise en compatibilité avec la loi et les documents supra communaux.*

*Le lancement de la procédure de révision générale répond au souhait de la commune d'actualiser son PLU pour qu'il reflète les dynamiques et enjeux de Bazemont en 2026, pour les 10 ans à venir.*

**Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-31, L153-32 et L103-2 ;

**Vu** le Schéma directeur environnemental (SDRIF-e) adopté par le Conseil régional en date du 11 septembre 2024

**Vu** le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Gally-Mauldre approuvé le 4 février 2015, et mis en révision par délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2026 ;

**Vu** le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Gally-Mauldre approuvé par délibération du conseil communautaire du 15 février 2023 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme communal approuvé par le conseil municipal du 7 mars 2018 ;

Monsieur le Maire présente les raisons pour lesquelles la révision du plan local d'urbanisme (PLU) est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis.

Il expose la nécessité d'engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

La révision du PLU constitue pour la commune une opportunité de mener une nouvelle réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux de préservation agricole et environnemental dans le respect du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par les articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de prescrire sur l'intégralité du territoire communal la révision du PLU avec pour objectifs : (proposition à compléter)

- Prendre en compte les nouvelles dispositions législatives et réglementaires supra communales
- Préserver le cadre de vie en maîtrisant le développement urbain pour protéger les espaces agricoles, naturels et les paysages dans le respect de la charte de l'association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA) ;
- Préserver et mettre en valeur la richesse du patrimoine architectural et urbain de Bazemont ;
- Définir, au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins de la commune, tout en répondant aux attentes du SDRIF-e ;
- Encadrer et maîtriser l'offre de logements en prenant en compte le parcours résidentiel ;
- Optimiser l'utilisation du foncier et identifier les zones mutables à court, moyen et long terme ;
- Promouvoir des opérations d'aménagement durable et des constructions de qualité ;
- À l'image du futur restaurant scolaire, conforter et développer les équipements et les services adaptés aux besoins de la population ;
- Protéger et renforcer les circulations douces ;

- Accompagner les activités économiques et les exploitations agricoles dans leur projet, dans le respect des caractéristiques du territoire.

L'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion communale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à la révision du PLU. Ces évolutions, modifications ou abandons seront justifiés par les documents constitutifs du PLU.

- d'approuver les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus.
- de définir, conformément aux articles L.103-3 et L103-4 du Code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :
  - Affichage en Mairie de la délibération prescrivant la révision générale du PLU, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, pendant toute la durée des études nécessaires ;
  - Information sur le site internet de la Commune et dans les publications municipales ;
  - Mise à disposition d'un cahier de concertation et d'une boîte à idée en Mairie tenus à la disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie ;
  - Mise en place d'une adresse mail dédiée [revisionplu@bazemont.fr](mailto:revisionplu@bazemont.fr) et du contact Révision du PLU 2026 sur le site [www.bazemont.fr](http://www.bazemont.fr) permettant aux habitants de faire part de leurs observations ;
  - Tenue d'une réunion publique présentant l'état d'avancement du dossier.

*La commune se réserve le droit d'y ajouter toute autre initiative qu'elle juge pertinente pour favoriser une information et une concertation de qualité.*

- de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU.
- d'associer à la révision du PLU, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du Code de l'urbanisme.
- de consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre de l'article L.132-13.
- Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme
- Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **N°40/2026 - Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée :

- Du Maire ou de l'Adjoint délégué, président
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les conditions exigées par le Code Général des impôts pour être membre d'une C.C.I.D. sont strictes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- avoir au moins 25 ans

- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission
- l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. La liste de proposition établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires, et douze noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ; à défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir discuté et délibéré,

Dresse, à l'unanimité des membres présents, la liste de présentation suivante :

Fabrice BALOT, Christopher CACHELOU, Thierry CRESPIEN, Marie HUCHETTE JAULIN, Sandrine HUSER, David SIMON de KERGUNIC, Clara LORENZO, Brigitte MALHEU, Lucie BLAIZE, Pascal CHRETIEN, Thierry CRESPIEN, Éric DUQUESNE, Audrey FONTAINE, Alexandre FICHOLLE, Martine LEMAIRE, Aurore RIVET, Peggy SERVAIS

***Adopté à l'unanimité.***

#### **N°41/2026 - Formation des commissions – modification de la délibération 15/2026**

Le code général des collectivités territoriales permet la création de commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Certaines pourront être ouvertes à la participation citoyenne, sous décision du Président, ou organisées via des groupes de travail mixtes selon la nature des projets.

Vu la délibération n°15/2026 formant les commissions

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNER ses délégués et FORMER les commissions suivantes :

##### ***Commission Assainissement (sans membre extérieur)***

Président : Jean Bernard Hetzel

Membres du Conseil : Fabrice BALOT ; Christopher CACHELOU ; Bertrand CAFFIN ; Pascal CHRETIEN ; Thierry NIGON

##### ***Commission Communication, Information (sans membre extérieur)***

Présidente : Sandrine HUSER

Membres du Conseil : Pascal CHRETIEN ; Audrey FONTAINE ; Clara LORENZO

##### ***Commission Développement Economique***

Président : Thierry CRESPIEN

Membres du Conseil : Alexandre FICHOLLE

Conseiller suivant de liste : Isabelle BOVE

**Commission Education et Jeunesse (sans membre extérieur)**

Présidente : Sandrine HUSER

Membres du Conseil : Lucie BLAIZE ; Clara LORENZO ; Aurore RIVET

Conseiller suivant de liste : Isabelle BOVE

**Commission Environnement et Développement Durable**

Président : Thierry NIGON

Membres du Conseil : Fabrice BALOT ; Bertrand CAFFIN ; Thierry CRESPIEN ; Éric DUQUESNE ; Martine LEMAIRE ; Brigitte MALHEU

Membres extérieurs : Martine BOHIC ; Marc BOURGOIS ; Jérôme CHEVILLAT ; Clara DEVEUX ; Isabelle FALQUE ; François GAUTHIER ; Eric KUFFERMAN ; Bertrand MUREZ ; Jean-Luc PAGUE

**Commission Fête et Cérémonies**

Présidente : Martine LEMAIRE

Membres du Conseil : Thierry CRESPIEN ; Audrey FONTAINE ; Brigitte MALHEU ; Peggy SERVAIS MOUSTY

Membres extérieurs : Nicole HASLAY

**Commission Finances**

Président : Fabrice BALOT

Membres du Conseil : Christopher CACHELOU ; Pascal CHRETIEN ; Marie HUCHETTE JAULIN ; Thierry NIGON

Membres extérieurs : Gérard ALLAVOINE ; Jean-Yves BOHIC ; Françoise DUCLOS ; Gilbert FROMENT ; Michel GABASSI ; Anne-Marie PAGUE

**Commission Services numériques**

Président : Thierry CRESPIEN

Membres du Conseil : Fabrice BALOT ; Christopher CACHELOU ; Pascal CHRETIEN ; Sandrine HUSER

Membres extérieurs : Marc GUYARD

**Commission Urbanisme (sans membre extérieur)**

Président : Jean Bernard HETZEL

Membres du Conseil : Fabrice BALOT ; Christopher CACHELOU ; Bertrand CAFFIN ; Pascal CHRETIEN ; Thierry CRESPIEN ; Alexandre FICHOLLE ; Thierry NIGON ; David SIMON de KERGUNIC

**Commission Vie associative, culturelle et sport**

Présidente : Martine LEMAIRE

Membres du Conseil : Fabrice BALOT ; Thierry CRESPIEN ; Audrey FONTAINE ; Thierry NIGON

Membres extérieurs : Présents d'association

**Commission Travaux, Sécurité, Circulation**

Président : Fabrice BALOT

Membres du Conseil : Lucie BLAIZE ; Christopher CACHELOU ; Bertrand CAFFIN ; Pascal CHRETIEN ; Thierry CRESPIEN ; Thierry NIGON ; Aurore RIVET ; David SIMON de KERGUNIC

Membres extérieurs : Jean-Yves BOHIC ; Jérôme CHEVILLAT ; Carlos FERREIRA ; Michel GABASSI ; Serge HASLAY ; Bertrand MUREZ ; Alexandre SERVAIS MOUSTY

**Adopté à l'unanimité.**

**N°42/2026 - Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes Gally Mauldre pour la fourniture et le service de repas en cuisine sur place**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Commune de Bazemont et la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM);

Considérant que la Commune de Bazemont et la CCGM souhaitent mutualiser leurs besoins afin de réaliser des économies d'échelle par une procédure d'achat groupée ;

Considérant que l'objet du groupement est la passation d'un marché de fourniture et service de repas cuisinés sur place pour la restauration scolaire, le centre de loisirs, le personnel communal et les structures municipales ;

Considérant qu'il convient de désigner la Commune de Bazemont en qualité de coordonnateur du groupement;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la CCGM pour le marché de fourniture et service de repas en cuisine sur place.

ARTICLE 2 : Accepte les termes de la convention constitutive annexée à la présente délibération, définissant les modalités de fonctionnement du groupement, les missions du coordonnateur et les obligations des membres.

ARTICLE 3 : Désigne la Commune de Bazemont comme coordonnateur du groupement. À ce titre, le coordonnateur est chargé de mener la procédure de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert (procédure formalisée), de signer et de notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres.

ARTICLE 4 : Précise que le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Chaque membre du groupement assurera, pour ce qui le concerne, la bonne exécution technique, administrative et financière de sa part du marché. Le paiement des prestations correspondantes à ses propres besoins sera effectué directement par chaque collectivité au titulaire du marché, le coordonnateur n'assurant aucune centralisation ni avance des paiements pour le compte de la CCGM.

ARTICLE 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

***Adopté à l'unanimité.***

**N°43/2026 - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de matériel (tracteur avec épareuse) au profit de la commune de Montainville**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Bazemont dispose d'un matériel spécifique pour l'entretien des voiries, à savoir un tracteur avec épareuse (immatriculé BY 807 FX).

Il informe l'assemblée que la commune de Montainville a exprimé le besoin de recourir à ce matériel pour l'entretien de ses berges, talus et fossés.

Dans un esprit de coopération intercommunale et de mutualisation des moyens, il est proposé de mettre ce matériel à disposition de la commune de Montainville selon les modalités suivantes prévues dans le projet de convention :

- Objet : Mise à disposition du tracteur avec épareuse conduit par un agent de la commune de Bazemont.
- Durée : La convention est conclue pour l'année civile en cours.
- Conditions financières : La prestation est facturée à la commune de Montainville sur la base d'un tarif journalier de 700,00 € TTC (incluant la main-d'œuvre, le nettoyage et le fioul) pour une journée de 7 heures.

- Assurances : Les responsabilités respectives des deux communes sont définies, notamment concernant les dommages causés aux tiers ou au matériel.

Monsieur le Maire précise que cette opération permet de rentabiliser le matériel communal tout en rendant service à une commune voisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE:

1. D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition du tracteur avec épareuse au profit de la commune de Montainville.
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.
3. D'INSCRIRE les recettes afférentes à cette mise à disposition au budget communal au titre de l'exercice 2026.

***Adopté à l'unanimité.***

**N°44/2026 - Renouvellement du contrat de prestations de services pour la fourrière animale (Groupe SACPA)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code rural imposant aux communes de disposer d'un service de fourrière pour les animaux errants,

Vu la proposition de renouvellement du Groupe SACPA datée du 26 mars 2026,

Considérant:

- Que le contrat actuel se termine le 30 juin 2026.
- Que la société SACPA assure la capture des animaux 24h/24 et leur prise en charge dans des délais rapides (moins de 2h).
- L'importance de maintenir ce service pour la sécurité et la salubrité publiques.

DÉCIDE, à l'unanimité:

1. D'approuver le renouvellement du contrat avec le Groupe SACPA pour une durée d'un an, reconductible jusqu'à 4 ans maximum.
2. De fixer le coût annuel à 1,12 € HT par habitant, soit un montant de 1 985,76 € HT pour la commune (sur la base de 1 773 habitants). (Prix ferme la première année, puis révisable annuellement selon l'évolution de la population et l'indice du coût horaire du travail (ICHT)).
3. De préciser que ce forfait couvre la capture, le transport et le gardage des animaux, ainsi que le ramassage des animaux décédés (moins de 40 kg).
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

**N°45/2026 - Domiciliation administrative de l'association La Mini BAZE et mise à disposition précaire de locaux communaux**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la demande de Madame Janick HUBERT, Présidente de l'association La « MINI BAZE » ;

Vu le projet de convention de mise à disposition précaire de locaux joint à la présente délibération ;

Considérant :

- L'intérêt général de l'association qui a pour but de regrouper les assistantes maternelles agréées de la commune de Bazemont afin de favoriser les échanges professionnels et l'éveil des enfants.
- La volonté de la municipalité de soutenir cette initiative en offrant une domiciliation administrative et un lieu d'accueil adapté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** la domiciliation du siège social de l'association la « MINI BAZE » en Mairie de Bazemont (3 rue d'Aulnay).
- **APPROUVE** la mise à disposition précaire des locaux de la Garderie, conformément au plan annexé.
- **FIXE** les modalités d'occupation suivantes, telles que définies dans la convention :
  - o Durée : Tous les jeudis, de 9h30 à 11h30, du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.
  - o Conditions financières : Mise à disposition consentie à titre gratuit. La commune prend à sa charge les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage)
  - o Obligations : L'association devra apporter son propre matériel et souscrire une assurance responsabilité civile et risques locatifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Jean-Bernard HETZEL, à signer la convention de mise à disposition précaire de locaux avec l'association la « MINI BAZE » ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **N°46/2026 - Remboursement des dépenses effectuées pour le compte de la commune**

Madame Cynthia PRIEUR a dû avancer la somme de 6.00 € pour le parking de la sortie club ado du 29/04/2026

Madame Véronique DURECU a dû avancer la somme de 15.00 € pour le paiement du péage de la sortie club ado du 29/04/2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE le remboursement des sommes susmentionnées.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **V. Compte rendu des Présidents des Commissions Communales, Intercommunales et des Délégués aux syndicats**

##### **Syndicat Handi Val de Seine :**

Le 15 avril dernier, le syndicat Handi Val de Seine a procédé au vote de son budget et à l'élection de son nouveau président, Marc HERZ, Maire d'Ecquevilly.

##### **Syndicat SMRM :**

Lors de réunion du 15 avril 2026, le SMRM (syndicat en charge notamment des transports liés au collège) a installé sa nouvelle présidente, Sidonie JOUBLIN-KARM.

Les échanges ont notamment porté sur les effectifs d'élèves concernés par les transports.

Une différence a été relevée entre les chiffres liés :

- aux utilisateurs des transports ;
- et aux utilisateurs des équipements sportifs, sans qu'une explication précise n'ait encore été apportée.

Les élus ont également évoqué :

- la nécessité d'un meilleur suivi administratif ;
- une gestion plus fluide des dossiers et des facturations ;
- ainsi qu'un besoin de retour plus précis sur la participation des élèves aux activités proposées.

##### **Commission fête et cérémonies et Commission Vie associative, Culturelle et Sport :**

Une réunion de la commission fête et cérémonies sera organisée avant la fin du mois de juin afin de préparer les actions de fin d'année, notamment autour des colis des anciens.

Plusieurs sujets seront étudiés :

- le choix du futur colis ;
- les propositions de fournisseurs ;
- les éventuelles commandes anticipées permettant de bénéficier de tarifs préférentiels ;
- ainsi que la réflexion autour des critères d'attribution.

La question de l'âge d'éligibilité a notamment été évoquée.

Aujourd'hui :

- le repas des anciens est proposé à partir de 65 ans ;
- le colis est attribué à partir de 70 ans.

Les élus souhaitent réétudier cette organisation afin d'évaluer :

- le nombre de bénéficiaires concernés ;
- l'impact financier d'une éventuelle harmonisation ;
- et la pertinence du dispositif actuel.

Il a été rappelé que les seniors reçoivent chaque année un courrier leur permettant de choisir entre :

- la participation au repas ;
- ou la réception d'un colis.

La commission souhaite également comparer plusieurs types de prestations afin d'évaluer :

- la qualité et le contenu des colis ;
- le rapport qualité/prix ;
- la diversité des produits proposés ;
- et l'équilibre entre produits locaux et offres plus larges.

Des échantillons pourraient être demandés auprès de certains fournisseurs avant décision finale.

#### - **Commission numérique :**

La commission numérique poursuit son travail autour du futur site internet communal et de l'évolution des outils numériques de la commune.

Le travail engagé sur le cahier des charges du futur site internet arrive dans sa phase de finalisation. Ce document, particulièrement détaillé et technique, a vocation à être transmis prochainement à plusieurs bureaux d'études et prestataires spécialisés afin de recueillir des propositions adaptées aux besoins de la commune.

L'objectif est de disposer d'un nouvel outil plus performant et opérationnel dans les meilleurs délais, notamment dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui nécessitera :

- une communication renforcée ;
- des espaces documentaires dédiés ;
- des outils de concertation avec les habitants ;
- ainsi qu'une diffusion régulière des informations et documents réglementaires.

Il a été rappelé que le cahier des charges comporte des besoins spécifiques nécessitant l'intervention de prestataires spécialisés dans les sites internet pour collectivités.

Par ailleurs, la question du développement économique local et de l'installation d'activités professionnelles a également été évoquée. Plusieurs contraintes demeurent aujourd'hui, notamment autour :

- des capacités de stationnement ;
- des possibilités d'accueil de nouvelles activités ;
- et de futurs aménagements à envisager sur certains secteurs stratégiques de la commune.

#### - **CCAS :**

Le CCAS a présenté les prochaines échéances et actions engagées dans le cadre de ses missions sociales et de solidarité.

La mise en place du bureau ainsi que le vote du budget du CCAS ont eu lieu le 15 avril.

Parmi les principaux projets actuellement travaillés par les membres figurent notamment :

- Octobre Rose dédié à la sensibilisation du dépistage du sein ;
- La Semaine Bleue, dédiée aux seniors.

Un premier contact a également été pris afin d'étudier la possibilité d'organiser une collecte de sang sur la commune. Plusieurs éléments restent à confirmer, notamment :

- la disponibilité des équipes organisatrices ;
- la possibilité d'organiser l'opération un samedi matin ;
- les contraintes liées aux salles communales, avec une piste envisagée autour de la salle du Cèdre.

Concernant les actions à destination des seniors :

Une sortie organisée par Gally Mauldre à l'Arboretum de Versailles est prévue le 18 mai, avec des solutions de covoiturage mises en place pour les participants.

Un futur atelier numérique destiné aux seniors, autour des usages d'Internet et du numérique, organisé avec Delta 7, est prévu entre septembre et octobre.

Le CCAS a également relayé plusieurs actions de prévention et de sensibilisation :

- un atelier organisé le 28 mai autour de l'adaptation et de la sécurisation du domicile, animé par une ergothérapeute ;
- une communication autour de la Journée nationale du don d'organes du 22 juin, la commune étant engagée comme "Village ambassadeur du don d'organes".

Enfin, la question de la communication autour du bus seniors du mardi matin et des différents dispositifs itinérants a été évoquée, afin de renforcer leur visibilité et encourager davantage de participation des habitants concernés.

#### - **Commission Éducation et Jeunesse :**

La commission Éducation et Jeunesse s'est réunie le 5 mai avec les représentants des parents d'élèves dans le cadre du comité mairie / représentants de parents d'élèves.

Les échanges ont mis en évidence une forte volonté commune de :

- Renforcer le travail partenarial entre la commune et les représentants des familles ;
- Améliorer la communication à destination des parents ;
- Développer des actions communes autour de l'accompagnement des familles.

Les représentants de parents d'élèves ont également exprimé un besoin d'accompagnement concernant :

- La posture à adopter dans certaines situations sensibles ;
- Les méthodes de communication ;
- La gestion des échanges avec les familles en cas de difficulté.

Trois actions principales vont être mises en place :

- Création d'un guide interne destiné aux représentants de parents d'élèves et le pôle mairie ( services périscolaires et commission éducation et jeunesse) afin d'harmoniser les pratiques, les méthodes de communication et les réponses apportées aux familles ;
- Réalisation de deux fiches pratiques à destination des parents :
  - Une fiche « vos interlocuteurs de proximité » orientant les familles vers les bons interlocuteurs locaux (services scolaires, CCAS, mairie, etc.) ;
  - Une seconde fiche, réalisée avec le CCAS, recensant les ressources et dispositifs d'accompagnement existants selon les situations rencontrées (aides financières, soutien psychologique, accompagnement social, etc.) ;

**Atelier participatif (30 juin) :** Organisation d'une session sur la gestion des situations délicates avec les familles (posture à adopter et éléments de langage). *Public visé :* RPE, membres de la commission Éducation & Jeunesse, secrétaire générale de mairie et responsable des services scolaires et périscolaires.

**Projet à venir :** La commission prévoit un second atelier similaire, spécifiquement destiné au personnel communal en contact direct avec les enfants.

**Carte scolaire :** L'Inspection académique a annoncé la fermeture de la 9ème classe, décision qui sera actée en juin. Monsieur le Maire et l'élue aux affaires scolaires ont alerté l'Inspectrice de circonscription sur les risques de sureffectifs (dépassement des seuils préconisés) et ont sollicité un rendez-vous. Dans l'attente de cette décision définitive, les demandes de dérogation déposées après le 7 mai sont placées sur liste d'attente.

- **Comité de rédaction du journal municipal :**

La nouvelle édition du Bazemont Village n°47 est en cours de rédaction pour une parution fin juin ou tout début juillet. Le dossier central sera consacré au budget communal. Une part importante sera aussi dédiée à la présentation de la nouvelle équipe municipale et des différentes commissions.

- **Communauté de communes Gally-Mauldre :**

Le conseil communautaire d'installation de la Communauté de communes s'est tenu le 8 avril 2026.

**Présidence :**

Vincent GAY, maire d'Herbeville a été élu président à une large majorité face à une autre candidature. Le choix d'élire le maire de la commune la moins peuplée témoigne d'une volonté de garantir une représentation équitable de l'ensemble du territoire, y compris de ses plus petites communes

**Représentation de la commune de Bazemont au sein de l'intercommunalité :**

**Jean-Bernard HETZEL** (Maire) : Nommé 6ème vice-président. Il est délégué à la commission *Environnement, Transition énergétique, Politique GEMAPI et Autorisations du droit des sols*.

**Sandrine HUSER** (Maire-adjointe) : Siège au cœur de trois commissions thématiques :

- *Transport, déplacements et circulations douces ;*
- *Actions sociales et équipements en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors ;*
- *Communication, culture, animation territoriale et événementielle.*

**Actions de sensibilisation et de formation :** Dans le cadre des compétences de l'intercommunalité, plusieurs actions seront organisées à destination des agents du territoire :

- Des ateliers autour des économies d'énergie ;
- Des actions de sensibilisation au tri et à la gestion des déchets ;
- Une visite du SIDOMPE prévue le 28 mai, réunissant de nombreux agents communautaires.

- **Commission Environnement :**

La prochaine réunion de la commission environnement se tiendra le 21 mai à 20h.

Par ailleurs, la commune participera une nouvelle fois à l'opération "Nettoyons la nature". L'édition 2026 se déroulera le vendredi 25 septembre, de 9h30 à 11h30, avec la participation de l'école.

Cette action de sensibilisation à l'environnement mobilisera les élèves autour du ramassage des déchets et de la préservation du cadre de vie communal.

Des adultes seront nécessaires pour encadrer les groupes d'enfants :

- enseignants ;
- parents d'élèves ;
- ainsi que des membres du conseil municipal volontaires.

Il s'agira de la quatrième participation de la commune à cette opération.

**VI. Questions diverses**

➤ **Entretien des propriétés privées en bordure de voirie**

- **Constat** : Plusieurs élus signalent des défauts d'entretien de la végétation et des clôtures privées débordant sur la voie publique (haies, branches, palissades fragilisées). Ces manquements réduisent fortement l'espace piéton (trottoirs, arrêts de bus) et nuisent à la visibilité ainsi qu'à la sécurité routière.
- **Rappel** : Les propriétaires ont l'obligation d'élaguer et d'entretenir leurs installations donnant sur le domaine public afin de garantir la sécurité de tous.
- **Action** : Un rappel général sera adressé aux habitants concernant l'entretien des propriétés, la gestion des nuisances sonores et le respect des horaires de travaux bruyants.

➤ **Sécurité : Signalement dans une ancienne carrière**

- **Constat** : Une fréquentation régulière de jeunes (feux de camp, déchets, dégradations de barrières de sécurité) est constatée dans une ancienne carrière située en zone forestière.
- **Risques** : Le site est particulièrement dangereux en raison des galeries souterraines, des risques de chute et de la difficulté d'accès pour les secours (secteur connu historiquement pour des incidents similaires).
- **Suivi** : Des vérifications complémentaires vont être menées.

➤ **Audit des taxes foncières communales**

La commune a été sollicitée par une société spécialisée proposant un audit des taxes foncières communales afin d'identifier d'éventuelles exonérations ou erreurs permettant de réduire la charge fiscale de la collectivité.

Le principe présenté est le suivant :

- la société réalise un audit sans coût initial pour la commune ;
- elle analyse les bâtiments et les taxes actuellement acquittées ;
- en cas d'économie obtenue ou de remboursement accordé, la rémunération de la société serait calculée sur une partie des sommes récupérées.

Selon les estimations évoquées, une réduction d'environ 20 % pourrait être envisageable, avec la possibilité d'un effet rétroactif sur plusieurs années.

Les élus ont échangé sur :

- l'intérêt potentiel de la démarche ;
- l'absence de risque financier immédiat pour la commune ;
- la nécessité de vérifier les références et expériences de cette société auprès d'autres collectivités ;
- l'opportunité de comparer avec les retours d'autres maires ou communes ayant déjà recours à ce type de prestation.

Il a été précisé qu'un temps d'audit sur site serait prévu afin de recueillir les informations nécessaires avant toute éventuelle proposition.

**VII. Date du prochain Conseil Municipal**

Mardi 09 juin 2026 à 20h15

La séance est levée à 23h45.